

Fongicide HEADLINE^{MD} EC

Fongicide à large spectre pour usage dans les céréales, le maïs, les légumineuses à gousses comestibles (sous-groupe de culture 6-A), les haricots et pois sans gousses consommés verts (sous-groupe de culture 6-B), les haricots et pois secs sans gousses (sous-groupe de culture 6-C incluant légumineuses à grains comme pois chiches, lentilles, pois secs de grande culture), le soja, les pommes de terre, les betteraves à sucre, le lin, le tournesol, le colza, le canola, le canola de type *Brassica juncea*, la moutarde (oléagineux et condiment), les pâturins, les fétuques et le ray-grass cultivés pour la semence et la luzerne cultivée pour la production de semences (au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de la Rivière de la paix en Colombie-Britannique) et fléole

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Pyraclostrobine 250 g/L

N° D'HOMOLOGATION : 27322

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



DANGER

POISON

DANGER - IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 100 mL à 1 000 L

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 5P9
1-877-371-2273

HEADLINE est une marque déposée de BASF Corporation, utilisé sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc. © 2003 BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Mortel ou toxique si ingéré.
3. Irrite gravement les yeux et la peau. NE PAS mettre dans les yeux, sur la peau ou les vêtements.
4. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.
5. Au cours du mélange, du remplissage, du nettoyage et des réparations, porter des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes protectrices ou un écran facial et une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des bas et des chaussures. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bas et des chaussures lors de l'application. Les gants ne sont pas requis pour un applicateur dans une cabine fermée.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
7. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation après l'usage.
8. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activité humaine où l'on retrouve des demeures, maisons de campagne, écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, les inversions de température, de l'équipement d'application et des ajustements du pulvérisateur.
9. Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats aromatiques de pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. NE PAS contaminer les systèmes d'irrigation, les sources d'approvisionnement en eau potable ou les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.
10. Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées lors de l'intervalle de retrait sécuritaire de 12 heures.
11. Les applicateurs à forfait doivent utiliser un équipement de pulvérisation à rampe terrestre avec une cabine fermée. Une cabine fermée se définit comme une cabine offrant une barrière hermétique aux produits chimiques qui protège totalement l'occupant de la cabine et empêche le contact avec les pesticides ou les superficies traitées à l'extérieur de la cabine.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes non visées et les petits mammifères sauvages. Respecter les zones tampons indiquées sous la section Mode d'emploi.

Afin de réduire le ruissellement des aires traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application aux endroits où la pente est modérée à abrupte et sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Le patient devrait être traité selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé. Protéger du gel.
2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments, de la nourriture pour les animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain de plancher.
4. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants non-réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Fongicide HEADLINE^{MD} EC

Fongicide à large spectre pour usage dans les céréales, le maïs, les légumineuses à gousses comestibles (sous-groupe de culture 6-A), les haricots et pois sans gousses consommés verts (sous-groupe de culture 6-B), les haricots et pois secs sans gousses (sous-groupe de culture 6-C incluant légumineuses à grains comme pois chiches, lentilles, pois secs de grande culture), le soja, les pommes de terre, les betteraves à sucre, le lin, le tournesol, le colza, le canola, le canola de type *Brassica juncea*, la moutarde (oléagineux et condiment), les pâturins, les fétuques et le ray-grass cultivés pour la semence et la luzerne cultivée pour la production de semences (au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de la Rivière de la paix en Colombie-Britannique) et fléole

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Pyraclostrobine 250 g/L

N^o D'HOMOLOGATION : 27322

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



DANGER

POISON

DANGER - IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 100 mL à 1 000 L

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE Calgary, Alberta T2C 5P9
1-877-371-2273

HEADLINE est une marque déposée de BASF Corporation, utilisé sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc. © 2003 BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Cet emballage de **Fongicide HEADLINE EC** contient 250 g/L de concentré émulsifiable (EC). La matière active du **Fongicide HEADLINE EC** fait partie des strobilurines, une famille de fongicides. Celles-ci sont des dérivés synthétiques d'une substance antifongique naturelle. Le **Fongicide HEADLINE EC** possède un mode d'action différent et est efficace contre les agents pathogènes résistant à d'autres fongicides.

Le **Fongicide HEADLINE EC** a un effet protecteur car il empêche la germination des spores et un effet curatif et éradicatif car il inhibe la croissance du mycélium et la sporulation du champignon sur la surface foliaire. Bien que le **Fongicide HEADLINE EC** peut être appliqué avant ou après l'infection, une meilleure suppression des maladies est obtenue lorsque le **Fongicide HEADLINE EC** est utilisé de façon préventive dans le cadre d'un programme de pulvérisation planifié et employé en rotation avec d'autres fongicides.

MODE D'EMPLOI (Consulter les sections spécifiques à chaque groupe de culture)

Appliquer les doses recommandées du **Fongicide HEADLINE EC** tel que mentionné dans les tableaux de la dose et de la période d'application ci-dessous. Appliquer le **Fongicide HEADLINE EC** avec un équipement de pulvérisation terrestre ou aérienne. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour un ajustement adéquat.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les mises en garde relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Agricultural Solutions Canada Inc. ("BASF") au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Ce ne sont pas toutes les variétés et cultivars qui ont été testés selon les possibilités de combinaisons de mélange en réservoir. Les conditions locales peuvent influencer la tolérance de la culture et peuvent ne pas correspondre à celles présentes lorsque BASF a effectué les tests. L'incompatibilité physique, une diminution de la suppression des maladies, ou des dommages à la culture peuvent résulter du mélange de **Fongicide HEADLINE EC** avec d'autres produits. Ainsi, avant l'utilisation de tout mélange en réservoir (fongicides, insecticides, herbicides, engrais liquides, produits de suppression biologique, adjuvants et additifs), évaluer la combinaison sur une petite portion de la culture à traiter afin de s'assurer qu'une réponse phytotoxique ne surviendra pas suite à une application. Consulter un représentant de BASF ou les répondants agricoles locaux pour plus de renseignements concernant les additifs.

Détermination de la compatibilité du mélange en réservoir

Pour déterminer la compatibilité, mélanger dans une petite cruche toutes les composantes de la bouillie finale dans les quantités proportionnelles. Ajouter les composantes pour le test avec la cruche dans l'ordre suivant : poudres mouillables et granules dispersibles dans l'eau, liquides fluides et suspensions, formulations de concentrés émulsifiables et solutions. Si la bouillie ne forme de boules ou des flocons, sédiments, gelée, pellicules ou couches huileuses, ou autres précipités dans les 2 heures après le mélange et peut être facilement remis en suspension avec une agitation, le mélange qui a été testé est alors compatible. Toujours respecté l'étiquette la plus stricte concernant les mises en garde lors du mélange en réservoir.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques. NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les résidus.

Tableau des doses d'application pour les céréales (Application terrestre, aérienne et irrigation par pivot ou aspersion)

Culture	Maladie	Dose d'application* (L/ha)
Blé	Rouille des feuilles (<i>Puccinia recondita</i>) Tache auréolée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>) Tache septorienne (<i>Septoria tritici</i> ou <i>Leptosphaeria nodorum</i>)	0,3 à 0,6
	Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>) Rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>) Blanc (<i>Erysiphe graminis f. sp. tritici</i>)	0,4 à 0,6
Orge	Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>)	0,3 à 0,6
	Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>) Rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>) Rhynchosporiose (<i>Rhynchosporium secalis</i>)	0,4 à 0,6
Seigle	Rouille brune (<i>Puccinia recondita</i>)	0,3 à 0,6
	Blanc (<i>Erysiphe graminis f. sp. secalis</i>)	0,4 à 0,6
Avoine	Rouille couronnée (<i>Puccinia coronata</i>)	0,3 à 0,4

*NE PAS appliquer plus de 0,4 L/ha par épandage aérien.

Maladies foliaires chez les céréales

Afin d'optimiser le rendement des céréales, il est primordial de protéger la feuille étendard contre les maladies. Par conséquent, la meilleure période pour faire un seul traitement de **Fongicide HEADLINE EC** est tout juste après l'émergence de la feuille étendard (SD 37 à 39). Utiliser 0,4 à 0,6 L/ha de **Fongicide HEADLINE EC** pour supprimer la tache helminthosporienne, la rouille jaune et le blanc dans le blé, la tache helminthosporienne, la rouille jaune et la rhynchosporiose dans l'orge et le blanc dans le seigle. Utiliser 0,3 à 0,6 L/ha de **Fongicide HEADLINE EC** pour supprimer la rouille des feuilles, la tache auréolée, la tache septorienne dans le blé, la rayure réticulée dans l'orge et la rouille des feuilles dans le seigle. Utiliser 0,3 à 0,4 L/ha de **Fongicide HEADLINE EC** pour supprimer la rouille couronnée dans l'avoine.

Employer la dose plus élevée pour obtenir une protection prolongée et un potentiel de rendement maximum. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours plus tard avec un fongicide ayant un mode d'action différent.

Tableau des doses d'application pour les pois et haricots sans gousses secs ou consommés verts (incluant le soja) (Application terrestre, aérienne et irrigation par pivot ou aspersion)

Culture*	Maladie	Dose d'application** (L/ha)
Lentilles	Anthraxose (<i>Colletotrichum</i> spp.) Ascochytose (<i>Ascochyta</i> spp.)	0,4
Pois secs de grande culture	Brûlure ascochytiq. (<i>Mycosphaerella</i> spp.) Blanc (<i>Erysiphe</i> spp.)	0,4
	Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0,4 à 0,6
Haricots secs <i>Phaseolus</i> spp.	Anthraxose (<i>Colletotrichum</i> spp.) Blanc (<i>Erysiphe</i> spp.) Rouille (<i>Uromyces</i> spp.)	0,4
	Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0,4 à 0,6
Haricots secs <i>Vigna</i> spp.	Anthraxose (<i>Colletotrichum</i> spp.) Brûlure ascochytiq. (<i>Mycosphaerella</i> spp.) Blanc (<i>Erysiphe</i> spp.) Rouille (<i>Uromyces</i> spp.)	0,4
	Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0,4 à 0,6
Haricots secs <i>Lupinus</i> spp.	Brûlure ascochytiq. (<i>Mycosphaerella</i> spp.) Blanc (<i>Erysiphe</i> spp.)	0,4
	Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0,4 à 0,6
Fèves à petits grains	Brûlure ascochytiq. (<i>Mycosphaerella</i> spp.) Blanc (<i>Erysiphe</i> spp.)	0,4
	Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0,4 à 0,6
Soja	Tache ocellée (<i>Cercospora sojina</i>)	0,4 à 0,6
	Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	
Légumineuses à gousses comestibles	Tache angulaire (<i>Phaeoisariopsis griseola</i>)	0,4
Haricots et pois sans gousses consommés verts	Brûlure ascochytiq. (<i>Mycosphaerella</i> spp.) Rouille (<i>Uromyces</i> spp.) Ascochytose (<i>Ascochyta</i> spp.) Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0,4 à 0,6

*Liste détaillée des cultures :

Sous-groupe de culture 6-A : Légumineuses à gousses comestibles - Haricot (*Phaseolus* spp.) (incluant haricot d'Espagne, haricot mange-tout et haricot jaune); dolique (*Vigna* spp.) (incluant dolique asperge, haricot kilomètre, haricot à longue cosse, haricot papillon); pois sabre; pois (*Pisum* spp.) (incluant pois nain, pois (*Pisum* spp.), pois mange-tout et pois sugar snap); pois cajan; soja (semences immatures), haricot-sabre.

Sous-groupe de culture 6-B : Haricots et pois sans gousses consommés verts - Haricot (*Phaseolus* spp.); (incluant graine verte de haricot de Lima); gourgane (graine verte); dolique (*Vigna* spp.) (incluant dolique à œil noir); pois (*Pisum* spp.) (incluant petit pois, pois potager et pois vert); pois cajan.

Sous-groupe de culture 6-C : Haricots et pois secs sans gousses (sauf le soja) - Cultivars de haricots secs (*Lupinus* spp.) (incluant graine de lupin, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux); (*Phaseolus* spp.) (incluant haricot de grande culture, haricot rognon, haricot de Lima (sec), petit haricot rond blanc, haricot Pinto et haricot Téparé); dolique (*Vigna* spp.); (incluant haricot adzuki, dolique à œil noir, dolique mongette, haricot papillon, haricot mungo, haricot velu, haricot riz); gourgane (sèche); pois chiche, guar; dolique d'Égypte, lentille; pois (*Pisum* spp.) (incluant pois de grande culture); pois cajan.

**NE PAS appliquer plus de 0,4 L/ha par épandage aérien.

Appliquer le **Fongicide HEADLINE EC** à une dose de 0,4 à 0,6 L/ha tel que spécifié ci-dessus au début de la floraison OU à l'apparition des symptômes des maladies les plus agressives (p. ex. l'antracnose chez les lentilles). Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent. L'antracnose chez les lentilles et la rouille chez le soja progressent toutes deux rapidement une fois établie, ainsi un dépistage hâtif est une condition essentielle au succès de n'importe quel programme fongicide.

Mildiou chez le pois secs de grande culture

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ. Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
Pois secs de grande culture	Répression du Mildiou (<i>Peronospora viciae</i> f. sp. <i>pisi</i>)	0,4 à 0,6

Appliquer le **Fongicide HEADLINE EC** à une dose de 0,4 à 0,6 L/ha tel que spécifié ci-dessus au début de la floraison **OU** à l'apparition des symptômes des maladies les plus agressives (p. ex. du mildiou chez le pois secs). Le mildiou se développe rapidement (une fois établi) dans le pois secs ainsi une identification hâtive est primordiale pour garantir le succès de tout programme de fongicides. Le **fongicide HEADLINE EC** ne réprimera pas une infection systémique de mildiou (transmise par la semence ou le sol) chez le pois sec par contre il aidera à gérer les infections secondaires sur le feuillage, les tiges et les gousses afin de maintenir le rendement lors de conditions favorables à la maladie.

Maximum d'une application par culture par saison.

Intervalle avant la récolte : 30 jours

Culture	Maladie	Dose d'application*
Pois chiches	Ascochytose (<i>Ascochyta rabiei</i> .)	Mélange en réservoir du Fongicide HEADLINE EC à une dose de 0,4 à 0,6 L/ha avec le fongicide LANCE ^{MD} WDG à 0,36 à 0,42 kg/ha. Ne pas appliquer au moyen d'un système d'irrigation par pivot ou aspersion.
<p>Appliquer le Fongicide HEADLINE EC et le Fongicide LANCE WDG tel que spécifié ci-dessus au début de la floraison OU à l'apparition des symptômes des maladies les plus agressives (p. ex. l'ascochytose chez les pois chiches).</p> <p>L'ascochytose chez les pois chiches progresse rapidement une fois établie, ainsi un dépistage hâtif est une condition essentielle au succès de n'importe quel programme fongicide.</p> <p>NE PAS effectuer d'applications consécutives de ce mélange en réservoir. Faire une rotation pour au moins une application avec un fongicide ayant un mode d'action différent de celui du Groupe 7 et du Groupe 11. Si la maladie persiste ou si les conditions sont favorables au développement de la maladie, appliquer une autre application du Fongicide HEADLINE EC avec le fongicide LANCE WDG.</p> <p>Ne pas appliquer au moyen d'un système d'irrigation par pivot ou aspersion.</p> <p>Respecter les directives d'application les plus strictes de chacun des produits d'association du mélange en réservoir quant au nombre maximum d'applications, à la période d'application et au délai d'attente avant la récolte.</p> <p>*NE PAS appliquer plus de 0,4 L/ha par épandage aérien.</p>		

Tableau des doses d'application pour la pomme de terre (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie	Intervalle entre les traitements	Dose d'application (L/ha)
Pomme de terre	Brûlure alternarienne (<i>Alternaria solani</i>)	7 à 14 jours	0,45 à 0,67
	Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)	5 à 7 jours	0,45 à 0,67

Les applications du **Fongicide HEADLINE EC** pour la suppression de la brûlure alternarienne (*Alternaria solani*) et du mildiou (*Phytophthora infestans*) devraient débuter avant la fermeture des rangs ou lorsque les conditions deviennent favorables au développement de la maladie (quel que soit celle qui survient en premier). Pour la brûlure alternarienne, utiliser une dose de 0,45 à 0,67 L/ha et appliquer à un intervalle de 7 à 14 jours. Pour le mildiou, utiliser une dose 0,45 à 0,67 L/ha et appliquer à un intervalle de 5 à 7 jours.

Utiliser les plus fortes doses du **Fongicide HEADLINE EC** lors d'une forte pression de maladie.

Afin de réduire la sélection de souches de champignons moins sensibles, pour la suppression de la brûlure alternarienne, il est recommandé de ne pas faire plus d'une (1) application du **Fongicide HEADLINE EC** avant d'alterner avec un fongicide ayant un mode d'action différent au

minimum pour l'application suivante. Pour la suppression du mildiou, ne pas faire plus d'une application du **Fongicide HEADLINE EC** avant d'alterner avec un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas faire plus de trois (3) applications du **Fongicide HEADLINE EC** par saison.

Tableau des doses d'application pour le maïs (Application terrestre, aérienne et irrigation par pivot ou aspersion)

Culture	Maladie	Dose d'application* (L/ha)
Maïs (de grande culture, sucré, à éclater, de semences)	Rouille commune (<i>Puccinia sorghi</i>) Tache grise (<i>Cercospora zeae-maydis</i>)	0,4 à 0,6

*NE PAS appliquer plus de 0,4 L/ha par épandage aérien.

Pour obtenir une suppression optimale des maladies, commencer les applications du **Fongicide HEADLINE EC** avant le développement de la maladie. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent. Employer la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque la pression exercée par la maladie est forte.

Tableau des doses d'application pour la betterave à sucre (Application terrestre et irrigation par pivot ou aspersion)

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
Betterave à sucre	Tache cercosporéenne (<i>Cercospora beticola</i>) Blanc (<i>Erysiphe betae</i>)	0,67 à 0,9

Appliquer le **Fongicide HEADLINE EC** à une dose de 0,67 à 0,9 L/ha à l'apparition de la maladie pour supprimer la tache cercosporéenne et le blanc. Employer la dose la plus élevée lorsque la pression exercée par la maladie est forte. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent.

Tableau des doses d'application pour les graminées cultivées pour la semence (Application terrestre, aérienne et irrigation par pivot ou aspersion)

Culture	Maladie	Dose d'application* (L/ha)
Pâturins, fétuques et ray-grass cultivés pour la semence	Rouille brune et noire (<i>Puccinia recondita</i> et <i>graminis</i>) Répression du blanc (<i>Erysiphe graminis</i>)	0,4 à 0,67

*NE PAS appliquer plus de 0,4 L/ha par épandage aérien.

Pour obtenir une suppression optimale de la maladie, commencer les applications avant le développement de la maladie à une dose de 0,4 à 0,67 L/ha du **Fongicide HEADLINE EC**. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 14 à 21 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent. Employer la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque la pression exercée par la maladie est forte.

Tableau des doses d'application pour la luzerne (Application terrestre, aérienne et irrigation par pivot ou aspersion)

La luzerne cultivée pour la production de semences au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de la Rivière de la paix en Colombie-Britannique

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
La luzerne cultivée pour la production de semences	Tache commune (<i>Pseudopeziza medicaginis</i>)	0,4

Pour obtenir une suppression optimale de la maladie, appliquer le **Fongicide HEADLINE EC** au début de la floraison (10 à 30% de fleurs) ou à l'apparition de la maladie. Ne pas faire plus d'une application par année.

Tableau des doses d'application pour le colza, le canola, le canola de type de *Brassica juncea*, la moutarde (oléagineux et condiment) (Application terrestre, aérienne et irrigation par pivot ou aspersion)

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
Colza, canola, canola de type de <i>Brassica juncea</i> , moutarde (oléagineux et condiment)	Alternariose (<i>Alternaria brassicae</i> and <i>A. raphani</i>) Jambe noire (<i>Leptosphaeria maculans</i>)	0,3 à 0,4
<p>Ne pas faire plus de deux (2) applications par année.</p> <p>Maladies foliaires Appliquer le Fongicide HEADLINE EC à une dose de 0,3 à 0,4 L/ha pour supprimer la jambe noire au stade 2 à 6 feuilles (rosette). Appliquer le Fongicide HEADLINE EC à un taux de 0,3 à 0,4 L/ha pour supprimer l'alternariose au stade 20-50% de floraison jusqu'au début de la formation des siliques (90% de floraison) du canola. Utiliser la dose la plus élevée pour obtenir une protection prolongée avec un avantage maximal sur le rendement. Les applications au stade 20 à 50% de floraison procureront une répression de l'alternariose tandis que les applications au stade début formation des siliques permettront de supprimer l'alternariose.</p> <p>Mélanges en réservoir de fongicides pour le canola Le Fongicide HEADLINE EC peut être mélangé en réservoir avec le Fongicide LANCE WDG à une dose de 350 g/ha au stade de 20 à 50% de floraison pour supprimer la pourriture de la tige (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>) et réprimer l'alternariose (<i>Alternaria brassicae</i> et <i>raphani</i>). Ce mélange en réservoir fournira un mode d'action multiple contre la maladie et une gestion de la résistance au fongicide.</p>		

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
<p>Mélanges en réservoir d'herbicides pour le canola</p> <p>Le Fongicide HEADLINE EC peut être mélangé en réservoir avec les herbicides suivants pour le canola aux doses et période d'applications homologuées :</p> <p>L'herbicide ODYSSEY^{MD} WDG chez le canola Clearfield^{MD} (par exemple les variétés de canola avec le gène Clearfield) et le canola Clearfield de type <i>Brassica juncea</i> (par exemple les variétés de canola de type <i>Brassica juncea</i> avec le gène Clearfield)</p> <p>L'herbicide Liberty^{MD} (150 SN ou 200 SN) chez le canola tolérant au glufosinate d'ammonium (par exemple le canola LibertyLink^{MD})</p> <p>Les herbicides glyphosate homologués chez le canola tolérant au glyphosate (par exemple Roundup^{MD} Ready)</p> <p>Ne pas appliquer au moyen d'un système d'irrigation par pivot ou aspersion.</p> <p>Consultez l'étiquette des produits associés lors du mélange en réservoir pour les espèces de mauvaises herbes éliminées, les doses, les périodes d'application, les restrictions de rotation, les restrictions pour l'intervalle de pâturage et le mode d'emploi et les mises en garde. Toujours respecter l'étiquette la plus sévère.</p>		

Tableau des doses d'application pour les tournesols
(Application terrestre, aérienne et irrigation par pivot ou aspersion)

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
Tournesols	Rouille (<i>Puccinia helianthi</i>)	0,4
<p>Maladies foliaires chez les tournesols</p> <p>Appliquer le Fongicide HEADLINE EC à une dose de 0,4 L/ha pour réprimer la rouille du tournesol. Pour obtenir une répression optimale de la maladie, appliquer le Fongicide HEADLINE EC avant le développement de la maladie. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent.</p>		

Tableau de la dose d'application pour le lin
(incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique)
(Application terrestre, aérienne et irrigation par pivot ou aspersion)

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
Lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique)	Pasmo (<i>Septoria linicola</i>)	0,3 à 0,4

Appliquer le **Fongicide HEADLINE EC** à une dose de 0,3 à 0,4 L/ha au stade de mi-floraison (7 à 10 jours après l'initiation de la floraison). Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent. Utiliser la dose plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque les conditions climatiques prévues sont propices à un niveau critique de maladie. Ne pas faire plus de deux applications par saison du **Fongicide HEADLINE EC** ou de tout autre fongicide à base de strobilurine.

Fléole (Application terrestre et aérienne)

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ. Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Culture	Maladie	Dose d'application (L/ha)
Fléole	Taches en bande (<i>Cercosporidium graminis</i>) Helminthosporiose de la fléole (<i>Drechslera phlei</i>) Tacheture ocellée (<i>Cladosporium phlei</i>)	0,4 à 0,67

Pour obtenir une suppression optimale des maladies, commencer les applications avant le développement de la maladie à une dose de 0,4 à 0,67 L/ha du **Fongicide HEADLINE EC**. Employer la dose la plus élevée lorsque la pression exercée par la maladie est forte. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent. Dans le cas, où il n'y aurait pas d'autre choix de fongicide homologué pour les maladies spécifiques à traiter et dans un objectif de gestion de la résistance, le nombre maximal de traitement est limité à un.

*NE PAS appliquer plus de 0,4 L/ha par épandage aérien.

Application terrestre

Appliquer le **Fongicide HEADLINE EC** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 100 L/ha sur les céréales, le soja, les légumineuses, le maïs, la luzerne, les graminées cultivées pour la semence et le lin et 200 L/ha sur les pommes de terre et les betteraves à sucre. S'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Le hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Chimigation

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Les applications **DOIVENT** être effectuées **SANS** l'utilisation de pistolet à pression.

Application aérienne

Appliquer le **Fongicide HEADLINE EC** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 50 L/ha. S'assurer de recouvrir soigneusement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à la hauteur de vol au-dessus du site à traiter. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les mises en garde à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système GPS.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les mises en garde qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les mises en garde les plus rigoureuses.

Tout le personnel sur les lieux de travail doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-2273. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial/territorial.

Irrigation par pivot ou aspersion

Préparation du pulvérisateur : La citerne chimique et le système d'injecteur devraient être nettoyés soigneusement. Rincez le système avec de l'eau propre.

Directives d'application : Appliquez le **Fongicide HEADLINE EC** en respectant les doses et périodes décrites ci-haut. Seuls les produits homologués pour l'irrigation par pivot ou aspersion peuvent être mélangés en réservoir avec le **fongicide HEADLINE EC**.

Mises en garde d'usage pour les applications par aspersion

- Appliquez ce produit seulement via des systèmes d'irrigation par aspersion en hauteur incluant pivot central et qui ont les buses faibles perte de charges. Ne pas appliquer ce produit par l'intermédiaire de tout autre système d'irrigation.
- Ajoutez ce produit au réservoir d'approvisionnement de pesticides contenant une quantité d'eau appropriée pour maintenir un débit continu par l'équipement d'injection. Dans les systèmes en mouvement continu, injectez le mélange produit-eau de façon constante, appliquez la dose à l'acre sur l'étiquette pour cette culture. Ne pas dépasser 0,64 cm (1/4) pouce (63 500 litres) à l'hectare. Dans les systèmes stationnaires ou en mouvement non continu, injectez le mélange produit-eau dans les 15-30 dernières minutes de chaque préparation allouant suffisamment de temps pour chacun des pesticides requis d'être appliqué par toutes les extrémités d'asperseur et à la dose recommandée sur l'étiquette pour cette culture. Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent cause une distribution non uniforme et/ou favorise la dérive au-delà de la zone ciblée pour le traitement. Des dommages à la culture, un manque d'efficacité ou des résidus de pesticide illégaux dans la culture peuvent résulter d'une distribution non uniforme de l'eau traitée. Un recouvrement complet du feuillage est nécessaire pour obtenir une bonne suppression. Une agitation vigoureuse devrait être maintenue pendant toute la durée de l'application.
- Le système doit renfermer une soupape de contrôle fonctionnelle, une soupape sous vide de sûreté et un drain à faible pression correctement localisé sur la ligne d'irrigation afin de prévenir une contamination de la source d'eau suite à un reflux.
- La canalisation d'injection de pesticide doit comprendre une soupape de sûreté fonctionnelle à fermeture automatique rapide afin d'empêcher l'écoulement de liquide retournant vers la pompe à injection.

- La canalisation d'injection de pesticide doit aussi comprendre, une soupape solénoïde fonctionnelle normalement fermée située du côté de l'entrée de la pompe à injection et reliée au système d'enclenchement afin d'empêcher le liquide d'être retiré du réservoir d'approvisionnement lorsque le système d'irrigation est fermé soit automatiquement ou manuellement.
- Le système doit inclure des contrôles d'enclenchement fonctionnels qui ferment automatiquement la pompe à injection de pesticide lorsque le moteur de la pompe à eau s'arrête.
- La ligne d'irrigation ou la pompe à eau doit comprendre un interrupteur de pression fonctionnel qui arrêtera le moteur de la pompe à eau lorsque la pression de l'eau régresse jusqu'au niveau où la distribution de pesticides est affectée négativement.
- Les systèmes doivent utiliser une pompe avec un compteur, tel une pompe à injection à pression positive (par exemple, pompe à membrane) conçue efficacement et fabriquée avec des matériaux qui sont compatibles avec des pesticides et pouvant s'adapter à un système d'enclenchement.
- Accordez suffisamment de temps aux pesticides pour qu'ils soient évacués par l'intermédiaire de toutes les lignes et tous les embouts avant d'arrêter l'eau d'irrigation. Une personne compétente au niveau des systèmes de chimigation et responsable de ces opérations ou sous la supervision de la personne responsable, devra arrêter le système et faire les ajustements nécessaires lorsqu'un besoin survient.
- Ne pas brancher un système d'irrigation utilisé pour une application de pesticide à un système d'eau public à moins que les mesures de sécurité pour les systèmes d'eau publics recommandées sur l'étiquette de pesticide soient en vigueur.
- Ne pas appliquer par chimigation si la zone à traiter est dans une distance de 100 mètres d'un quartier résidentiel ou d'un parc.

Instructions spécifiques pour les systèmes d'eau publics

- Par système d'eau public on entend un système pour l'approvisionnement des conduites d'eau du citoyen pour consommation humaine si de tels systèmes possèdent au moins 15 services de connections ou desservent sur une base régulière une moyenne d'au moins 25 individus quotidiennement et au minimum pendant 60 jours au cours de l'année.
- Les systèmes de chimigation branchés aux systèmes d'eau publics doivent inclure un clapet fonctionnel anti-retour (RPZ) pour zone de pression réduite ou un équivalent fonctionnel dans la ligne d'approvisionnement en eau en amont du point d'introduction des pesticides. Comme alternative au RPZ, l'eau du système d'eau public devrait être déchargée dans une citerne de réserve avant l'introduction de pesticide. Il devrait y avoir une séparation physique complète (rupture d'air) entre la fin de la sortie de la canalisation de remplissage et l'extrémité ou une jante d'écoulement de la citerne de réserve au moins deux fois le diamètre intérieur de la canalisation de remplissage.
- La canalisation d'injection de pesticide doit comprendre une soupape de sûreté fonctionnelle à fermeture automatique rapide afin d'empêcher l'écoulement de liquide retournant vers la pompe à injection.
- La canalisation d'injection de pesticide doit comprendre, une soupape solénoïde fonctionnelle normalement fermée située du côté de l'entrée de la pompe à injection et reliée au système d'enclenchement afin d'empêcher le liquide d'être retiré du réservoir d'approvisionnement lorsque le système d'irrigation est fermé soit automatiquement ou manuellement.

- Le système doit inclure des contrôles d'enclenchement fonctionnels qui ferment automatiquement la pompe à injection de pesticide lorsque le moteur de la pompe à eau s'arrête ou dans le cas où il n'y aurait pas de pompe à eau, lorsque la pression de l'eau régresse jusqu'au niveau où la distribution de pesticides est affectée négativement.
- Les systèmes doivent utiliser une pompe avec un compteur, tel une pompe à injection à pression positive (par exemple, pompe à membrane) conçue efficacement et fabriquée avec des matériaux qui sont compatibles avec des pesticides et pouvant s'adapter à un système d'enclenchement.
- Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent est favorable à une dérive au-delà de la zone prévue du traitement.

Restrictions

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat ou lorsqu'il y a des rafales de vent. **NE PAS** sur-pulvériser les habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. **NE PAS** contaminer des habitats aquatiques, au moment de nettoyer et de rincer l'équipement de pulvérisation ou les contenants.

Adjuvants

Ne pas utiliser d'additifs et d'adjuvants à moins que spécifié autrement.

Zones tampons de pulvérisation

L'utilisation des méthodes de pulvérisation ou de l'équipement suivant n'exige pas une zone de tampon de pulvérisation : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et, dans la direction du vent, la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (par ex. prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats marins/estuariens sensibles.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection de :			
			Habitat d'eau douce aux profondeurs de :		Habitat estuarien/marin aux profondeurs de :	
			Moins 1 m	Plus que 1 m	Moins 1 m	Plus que 1 m
Pulvérisateur agricole* et chimigation	Céréales (blé, orge, seigle, avoine), légumineuses, légumineuses à graines comestibles, soja, maïs, graminées cultivées pour la semence, tournesol, lin, luzerne (pour la semence), colza, canola, moutarde, fléole		5	1	1	1
	Pommes de terre, betteraves à sucre		10	3	1	1
Aérienne	Colza, canola, moutarde, luzerne (pour la production de semence)	Voilure fixe et voilure tournante	80	10	1	1

Méthode d'application	Culture		Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection de :			
			Habitat d'eau douce aux profondeurs de :		Habitat estuarien/marin aux profondeurs de :	
			Moins 1 m	Plus que 1 m	Moins 1 m	Plus que 1 m
	Céréales (blé, orge, seigle, avoine) légumineuses, légumineuses à graines comestibles, soja, maïs, tournesol, lin, graminées cultivées pour la semence, fléole	Voilure fixe et voilure tournante	95	10	3	1
	Pommes de terre (brûlure alternarienne)	Voilure fixe et voilure tournante	275	30	10	10
	Pommes de terre (mildiou)	Voilure fixe et voilure tournante	325	30	10	10

* Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsque les mélanges en réservoir sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification l'ASAE) précise sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Mode d'action

La pyraclostrobine, la matière active du **Fongicide HEADLINE EC**, fait partie du groupe des inhibiteurs de la respiration, classés par l'EPA et l'ARLA comme des Inhibiteurs de la Quinone Extérieure (IQe) ou ayant le site cible des fongicides du groupe 11.

Gestion de la résistance

Le **Fongicide HEADLINE EC** contient de la pyraclostrobine, un fongicide du groupe 11 qui est efficace contre les pathogènes résistant aux fongicides ayant des modes d'action différents de ceux des fongicides IQe (site cible du groupe 11), comme par exemple les dicarboximides, les inhibiteurs de stérol, les benzimidazoles ou les phénylamides. Des souches de champignons ayant une résistance acquise aux fongicides du groupe 11, tels que pyraclostrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine et krésoxim-méthyle, peuvent éventuellement dominer la population de champignons si les fongicides du groupe 11 sont utilisés majoritairement et de façon répétée dans le même champ pendant plusieurs années comme principale méthode de suppression des espèces de pathogènes ciblés. Ceci peut occasionner une réduction de la suppression des maladies par le **Fongicide HEADLINE EC** ou autres fongicides du groupe 11.

Les recommandations suivantes peuvent être retenues pour retarder le développement de la résistance au fongicide :

1. **Applications : NE PAS** appliquer plus d'une (1) demande avant de tourner à un autre mode d'action pour au moins une application. Respecter soigneusement le mode d'emploi sur l'étiquette concernant l'utilisation répétée du **Fongicide HEADLINE EC** ou autre site d'action cible des fongicides du Groupe 11 ayant un site d'action semblable pour les mêmes pathogènes. Pour maintenir la performance du **Fongicide HEADLINE EC** au champ, ne pas dépasser le nombre total d'applications consécutives du **Fongicide HEADLINE EC** ainsi que le total d'applications par saison tel que mentionné dans le tableau des Restrictions et limitations suivant. Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
2. **Lutte intégrée** : Le **Fongicide HEADLINE EC** devrait faire partie d'un programme global de gestion des maladies et des insectes. Les pratiques culturales reconnues pour diminuer le développement des maladies devraient être respectées. Consulter votre expert local, un conseiller accrédité des cultures et/ou BASF pour des stratégies de lutte intégrée supplémentaires recommandées pour votre région. Le **Fongicide HEADLINE EC** peut être employé dans le cadre des programmes de réseau d'avertissement agricole (prévision de maladie) qui recommandent une période d'application basée sur des facteurs environnementaux favorables au développement de la maladie.
3. **Surveillance** : Surveiller de près l'efficacité de tous les fongicides utilisés dans le programme de gestion des maladies contre le pathogène ciblé et prendre note des autres facteurs qui peuvent influencer la performance du fongicide et/ou le développement de la maladie.
4. **Faire un rapport** : Si un fongicide du groupe 11 au site cible, tel que le **Fongicide HEADLINE EC**, semble être moins ou ne plus être efficace contre un pathogène qui a été supprimé ou réprimé auparavant, communiquer avec un représentant de BASF au numéro 1-877-371-2273 ou à www.agsolutions.ca, un expert local ou un conseiller reconnu sur les cultures afin de vous aider à déterminer la cause de l'efficacité réduite.

MÉLANGE

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Ajouter au réservoir la quantité requise du produit d'association.
4. Ajouter au réservoir la quantité requise du **Fongicide HEADLINE EC**.
5. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.
6. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. **Restrictions pour les rotations de culture** : Les cultures énumérées sur l'étiquette du **Fongicide Headline EC** peuvent être semées tout de suite après la dernière application. Toutes les autres cultures peuvent être semées 14 jours après la dernière application.
2. Intervalle avant la récolte et limitation pour l'application :

Culture	Intervalle entre l'application et la récolte (jours)	Nombre maximal d'applications par année	Nombre maximal d'applications consécutives
Orge, avoine, seigle et blé	Appliquer au plus tard à la fin de la floraison	2	1
Haricot secs (<i>Phaseolus, Vigna et Lupinus</i> spp.) féveroles à petits grains, lentilles, pois secs de grande culture	30	2	1
Colza, canola, canola de type <i>Brassica juncea</i> , moutarde (oléagineux et condiment), tournesol, lin	21	2	1
Pois chiches	30	2	1
Pâturins, fétuques et ray-grass cultivés pour la semence	14	2	1
Maïs	7	2	1

Culture	Intervalle entre l'application et la récolte (jours)	Nombre maximal d'applications par année	Nombre maximal d'applications consécutives
Légumineuses à gousses comestibles	7	2	1
Pommes de terre	3	3	1
Soja	21	2	1
Haricots et pois sans gousses consommés verts	7	2	1
Betteraves à sucre	7	4	1
Fléole	14	2	1

3. NE PAS servir la luzerne récoltée ou le fourrage comme aliment pour le bétail. Toutes les autres cultures peuvent être utilisées comme pâturage ou servir d'aliment pour le bétail. NE PAS faire paître le bétail dans les cultures de maïs traitées dans les 6 jours suivant la dernière application.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes non visées et les petits mammifères sauvages. Respecter les zones tampons indiquées sous la section Mode d'emploi.

Afin de réduire le ruissellement des aires traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application aux endroits où la pente est modérée à abrupte et sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Mortel ou toxique si ingéré.
3. Irrite gravement les yeux et la peau. NE PAS mettre dans les yeux, sur la peau ou les vêtements.

4. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.
5. Au cours du mélange, du remplissage, du nettoyage et des réparations, porter des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes protectrices ou un écran facial et une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des bas et des chaussures. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bas et des chaussures lors de l'application. Les gants ne sont pas requis pour un applicateur dans une cabine fermée.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
7. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation après l'usage.
8. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activité humaine où l'on retrouve des demeures, maisons de campagne, écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, les inversions de température, de l'équipement d'application et des ajustements du pulvérisateur.
9. Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats aromatiques de pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. NE PAS contaminer les systèmes d'irrigation, les sources d'approvisionnement en eau potable ou les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.
10. Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées lors de l'intervalle de retrait sécuritaire de 12 heures.
11. Les applicateurs à forfait doivent utiliser un équipement de pulvérisation à rampe terrestre avec une cabine fermée. Une cabine fermée se définit comme une cabine offrant une barrière hermétique aux produits chimiques qui protège totalement l'occupant de la cabine et empêche le contact avec les pesticides ou les superficies traitées à l'extérieur de la cabine.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Le patient devrait être traité selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé. Protéger du gel.
2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments, de la nourriture pour les animaux, des semences et des engrais.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain de plancher.
4. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants non-réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Clearfield et ODYSSEY sont des marques déposées de BASF Agrochemical Products B.V. et LANCE est une marque déposée de BASF SE, tous utilisés sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce ou des marques déposées de leurs fabricants respectifs.